

Sabrina Savard
AC Immigration Solutions

CONSULTATION PUBLIQUE
Mémoire

Supervisé par Anny Cauchon
(Consultante réglementée en Immigration Canadienne)

2025/08/05

Mémoire

À qui de droit,

Il est venu le temps d'effectuer un changement concret et efficace pour réagir face à l'immigration temporaire et permanente. En raison des changements dans la réglementation et les lois, les immigrants se voient dans l'obligation de quitter le Québec sans raison valable et de nombreuses entreprises se voient privées de leurs travailleurs et dans l'incapacité de fonctionner correctement en raison du manque de main d'œuvre toujours grandissant. Des familles qui ont tout laissé derrière elles pour s'installer au Québec et commencer une nouvelle vie doivent maintenant se séparer pour retourner dans un pays où elles n'ont plus rien. Ce sont des gens qui sont pour la plupart déjà installés au Québec depuis des années et qui sont déjà intégrés ou en processus d'intégration. Des enfants, qui ont déjà leur place dans les écoles, des familles qui ont déjà un foyer, un travail stable, un cercle social et bien plus. Alors que toutes les entreprises québécoises sont marquées par le manque de main d'œuvre notamment en raison d'une population vieillissante ou du manque de qualification. Le gouvernement doit donc impérativement revoir son plan d'immigration pour le Québec.

Immigration temporaire:

Pour ce qui a trait à l'immigration temporaire, un changement majeur dans la loi ne permet plus aux régions avec un taux de chômage à 6% ou plus d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires à bas salaire. Cela dit, le gouvernement ne semble pas prendre en compte correctement les causes d'un taux de chômage élevé et les types d'emploi disponibles par région. Il faut savoir qu'il existe une différence importante entre le taux de chômage naturel et le taux de chômage d'équilibre. Cette différence s'explique par le fait que la mesure du chômage naturel est estimée en fonction des taux de chômage par occupation. Grâce à des analyses effectuées depuis les années 2000 par UQAM on peut

constater que le taux de chômage par occupation est bien plus faible que celui de la population générale et ce peu importe les régions du Québec. (Fournier, Annabelle 2024) : La recherche de travailleurs pour combler certains postes reste ainsi bien trop grande malgré le taux de chômage qui peut parfois être élevé.

“D’ailleurs, le TCNA et le TCNI sont presque constamment supérieurs au taux de chômage observé, suggérant une tension continue sur le marché du travail [...] Il est à noter que, sur l’ensemble de la période analysée, le TCLT CBO varie peu, fluctuant autour d’une moyenne de 7,08%. Ceci indique que la composition démographique de la main-d’œuvre au Québec n’a pas significativement influencé le taux de chômage naturel agrégé depuis le début des années 2000. Pour toutes les mesures, à l’exception du T CLT M inP , la période post-pandémique se caractérise par un taux de chômage observé inférieur aux taux naturels, signalant une pression inhabituellement forte sur le marché du travail québécois.” (Fournier, Annabelle 2024)

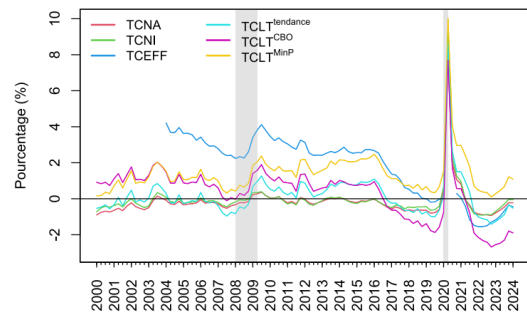
De plus, le tableau et la figure ci-dessous affichent clairement les différences du taux de chômage par occupation au Québec ainsi que l’écart des différents types de chômage. (Fournier, Annabelle 2024)

TABLEAU 2 – TCEEQ par occupation de la CNP, Québec

Occupation de la CNP à un chiffre	u^* (%)	v^* (%)	δ	M	α	θ^*
Gestion	2.5	1.3	0.007	0.482	0.913	0.526
Affaires, finance et administration	3.8	1.8	0.014	0.6	0.724	0.47
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	3.3	2.5	0.011	0.405	0.634	0.747
Secteur de la santé	1.3	2.0	0.006	0.324	0.741	1.566
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	3.7	0.9	0.014	0.831	0.59	0.234
Arts, culture, sports et loisirs	6.4	1.9	0.028	1.09	0.797	0.299
Vente et services	5.6	2.5	0.029	0.666	0.38	0.451
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	8.7	1.9	0.038	0.844	0.486	0.214
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	15.2	3.8	0.067	1.405	0.948	0.248
Fabrication et services d'utilité publique	5.8	3.1	0.034	0.812	0.618	0.529
Toutes les occupations	4.7	2.1	0.03	0.848	0.396	0.456

Notes : Nous utilisons la CNP 2016 dans le cadre de ce rapport. Ainsi, les emplois d'administration sont exclus des catégories de la CNP et regroupés dans la catégorie "Gestion".

FIGURE 2 – Écart de chômage



En se basant sur cette analyse, les résultats démontrent clairement l’importance de prendre en compte plusieurs facteurs et plusieurs angles pour évaluer l’équilibre du marché du travail. Il est donc impossible de simplement se baser sur le taux de chômage général par région puisque celui-ci ne prend pas en compte le type d’emploi en demande ni le nombre de Canadiens qualifiés disponibles

pour ces emplois. D'ailleurs, il est visible, selon les données collectées, de voir que les taux de chômage sont en diminution depuis les années 2010 (excluant la période pandémique). (Fournier Annabelle, 2024)

Un autre facteur important à prendre en compte sur le taux de chômage est celui des travailleurs saisonniers qui fait exploser les taux dans certaines villes selon les périodes de l'année. Par exemple, lorsqu'on regarde du côté des villes côtières, les pêcheurs ne peuvent pas travailler à certaines périodes de l'année, et pourtant, ces travailleurs ne vont pas occuper des emplois en demande dans d'autres secteurs. De plus, même s'il est vrai que le nombre de demandeurs d'asile dans la province a explosé ces dernières années, représentant environ 416 000 en 2024 (MIFI, 2025), cela ne devrait pas influencer les autres secteurs d'immigration, comme l'immigration économique, qui sont eux, plus que nécessaires à la survie de l'économie québécoise. En effet, il est nécessaire de faire changer la méthode d'analyse du chômage, notamment pour les régions métropolitaines de recensement, puisque cela empêche plusieurs entreprises aux alentours des grandes villes comme Québec, Drummondville ou Montréal d'embaucher des travailleurs étrangers. Des endroits comme Repentigny ou Bromont sont considérés comme ayant le même taux de chômage que la métropole et sont donc soumis aux mêmes réglementations. Provoquant ainsi une diminution de rendement dans les entreprises puisqu'il leur est impossible de trouver de la main d'œuvre qualifiée à proximité à moindre coût.

Ensuite, on constate que le MIFI a mis en place des mesures de plus en plus strictes afin de réduire les demandes d'EIMT et de permis de travail partout à travers le Québec. Le gouvernement souhaite diminuer l'arrivée des travailleurs étrangers pour mieux faire face aux problèmes d'une immigration de masse tels que la faible disponibilité de logements, la préservation de la langue française et de la culture québécoise entre autres. Il ne prend cependant pas en compte le fait que plusieurs régions éloignées de la métropole survivent principalement grâce aux travailleurs étrangers temporaires. Des mesures instaurées récemment comme la diminution de la limite d'embauches des TET qui est passée de 20 % à 10 % par lieu de travail pour le volet des postes à bas salaire. Ou

encore la modification du modèle de détermination du seuil salarial pour le volet des postes à haut salaire engendre de nombreux problèmes pour les PME québécoises (MIFI, 2025). De nombreuses entreprises voient leurs capacités d'embauche disparaître puisqu'elles n'ont pas les moyens d'embaucher des travailleurs étrangers hauts salaires et n'ont plus le droit de déposer des études sur le marché du travail pour des postes bas salaires. D'autres se voient dans l'obligation de choisir qui pourra rester et qui devra s'en aller puisqu'ils dépassent désormais le nouveau seuil limite de travailleurs étrangers de 10%, alors qu'ils étaient en règle auparavant.

Puis, l'une des nouvelles mesures établies par le gouvernement vise la durée maximale des permis de travail pour les travailleurs étrangers à bas salaire. Les permis de travail sont passés d'une durée maximale de 2 à 3 ans selon le code CNP à seulement 1 an (MIFI, 2025). Cette mesure affecte d'autant plus les entreprises québécoises qui se voient dans l'obligation de faire les démarches d'immigration chaque année pour ne pas perdre leurs travailleurs qui sont déjà installés au Québec. En effet, bien que les entreprises qui embauchent un travailleur étranger temporaire n'aient plus de problème de main d'œuvre à court terme, cela ne règle en aucun cas les difficultés liées au manque de main d'œuvre. Une fois l'année terminée, elles se voient obligées de payer à nouveau des sommes importantes pour conserver leur main-d'œuvre ou doivent faire face à une nouvelle pénurie et rechercher de nouveaux candidats.

Enfin, la mesure visant à réduire la liste des postes simplifiés du Québec à 76 emplois soulève aussi des difficultés. Ceci empêche de nombreuses entreprises d'embaucher ou de renouveler rapidement des travailleurs étrangers temporaires moins qualifiés alors que la demande existe toujours. Les emplois de faibles qualifications représentent d'ailleurs une demande importante en termes d'immigration temporaire. Cela s'explique notamment par le fait que ce sont souvent des emplois en région ou encore des emplois physiques peu attirants pour le peuple québécois. Les démarches sont longues et causent des pertes financières et humaines importantes pour les entreprises, alors que les emplois non comblés restent les mêmes.

Immigration permanente:

Bien que les travailleurs étrangers temporaires arrivent au Québec pour une durée limitée, la plupart développent le projet d'obtenir la résidence permanente au cours de leur séjour. Or, puisque les critères d'admissibilité changent constamment, il devient très compliqué pour les experts comme pour les personnes migrantes de se préparer correctement. (Coustere, Capucine 2025). Les changements constants sans préavis des règles remettent en cause les stratégies que les migrants mettent en place pour devenir admissibles à la résidence permanente. Cela devient encore plus difficile pour ceux qui essaient de respecter les règles du jeu et se voient tout à coup obligés de réorienter complètement leur parcours et de prolonger le temps passé avec un statut donnant des droits restreints (Coustere, Capucine 2025).

En outre, les changements constants et la fermeture des programmes entraînent certainement des conséquences à long terme. Puisque les travailleurs étrangers temporaires mettent leur vie future en jeu pour obtenir une résidence permanente, ils sont souvent prêts à prendre des risques pour atteindre leur objectif. Sachant cela, il est donc facile d'en arriver à une conclusion fâcheuse :

Contrairement à ce qui est attendu, c'est-à-dire que les personnes qui n'entrent pas dans les critères d'admissibilité partent, il est probable que beaucoup persistent, au prix d'un changement de parcours, voire d'une perte de statut. Alors que s'accumulent les mesures fédérales pour réduire la migration temporaire et que le PEQ est suspendu jusqu'au printemps 2025, ces enjeux sont plus que jamais d'actualité. (Coustere, Capucine 2025).

Ajoutons maintenant à cela les plans proposés par le gouvernement afin de réduire l'immigration permanente, le but est de diminuer les taux de 30% à 50%. Ce qui correspondrait à une marge de 25 000 à 35 000 personnes maximum ayant maintenant accès à la résidence permanente. En faisant cela, le gouvernement limiterait les admissions des travailleurs qualifiés, selon lui de façon proportionnelle (MIFI, 2025).

Toutefois, la diminution aussi importante de l'accès à la résidence permanente est non seulement irréaliste, mais aussi immorale et à l'encontre du fondement même de la constitution. En effet, la résidence temporaire est un statut instable qui n'octroie pas les droits et les libertés aux travailleurs temporaires tels qu'inscrits dans la charte des droits et libertés de la personne. Le gouvernement met donc de l'avant l'injustice et l'inégalité des droits pour les personnes avec un statut temporaire en leur bloquant l'accès à la résidence permanente. Il ne faut pas oublier que ce sont des êtres humains qui vivent parmi nous, pour la plupart, depuis plusieurs années. Ils occupent déjà des logements, ils s'intègrent à la culture et au mode de vie québécois. Certains ont des postes importants dans les entreprises, d'autres vont à l'école, ils ont des amis, de la famille et ont reconstruit leur vie entière au Québec dans le seul but d'avoir une meilleure qualité de vie. Deux questions se posent donc : Pourquoi aurions-nous le droit d'interdire à ces personnes l'accès aux mêmes droits et libertés que le peuple québécois? Ne sommes-nous pas dans l'obligation de leur donner un accès juste et équitable à la résidence permanente pour répondre aux exigences même de la Charte des droits et libertés de la personne?

Effectivement, on peut voir plusieurs manquements du gouvernement envers les droits humains, dont celui relié à la séparation des familles. Étant donné que les travailleurs temporaires voient se restreindre toujours plus leur capacité à faire venir leur famille, il ne faut pas négliger les impacts négatifs, voire même la cruauté que cela implique. La fermeture des programmes de parrainage et de regroupement familial ainsi que les nouveaux barèmes extrêmement bas sont tout simplement intolérables (MIFI, 2025). En effet, cela vient causer des tensions insoutenables non seulement pour les immigrants mais aussi pour des Québécois qui souhaitent vivre avec leur famille et se voient dans l'obligation d'attendre plusieurs années. En plus de la fermeture des programmes de réunification familiale, il faut compter que les délais de traitement des demandes sont d'environ 37 mois au Québec (CARABIN François, 2025). Imaginez que vous avez trouvé l'amour, vous vous mariez avec cette personne-là et vous venez d'apprendre que vous ne pouvez pas vivre avec votre conjointe au Québec pour trois, quatre voire cinq ans (CARABIN François, 2025). Comment est-il possible de demander aux Québécois de

rester au Québec dans des conditions pareilles? Il est clair que les gens vont choisir de partir puisqu'il est inhumain de demander à une famille de rester séparée aussi longtemps. Par ailleurs, il est important de comprendre que les immigrants qui arrivent au Québec avec leurs familles sont beaucoup plus enclins à s'intégrer à la culture que les immigrants qui arrivent seuls et dont la famille est dans un autre pays.

De plus, le monde entier commence à voir l'illégalité qui règne à travers le pays pour tous les immigrants. La précarité dans laquelle le gouvernement place les immigrants avec un statut temporaire ou les sans-papier est clairement une violation des droits humains puisque cela les laisse sans ressources et provoque des situations d'exclusion, d'isolement et accentue les problèmes de santé mentale (Ligue des droits et libertés, 2024). En fermant les frontières et en favorisant uniquement l'embauche de travailleurs qualifiés, le gouvernement construit une précarité autour des migrants de sorte à permettre leur exploitation. D'ailleurs c'est ce qu'explique le professeur titulaire à la faculté de droit de l'université McGill, François Crépeau, dans son analyse sur les facteurs qui perpétuent une situation persistante de violations des droits des migrants :

Il y a des millions d'employeurs prêts à employer des migrant-e-s. [...] Mais pour ces migrant-e-s, que ce soit des migrant-e-s spécialisés ou des migrant-e-s travailleurs temporaires à employeur unique on a créé des systèmes de précarité dans lesquels l'exploitation est possible. (Ligue des droits et libertés, 2024).

Il est donc important de comprendre l'enjeu social associé aux mesures proposées par le gouvernement et la façon dont cela affecte des milliers de vies. Bien qu'il soit raisonnable de diminuer l'admission future des immigrants temporaires dans la province, cela ne devrait en aucun cas affecter l'accès à la résidence permanente pour les personnes déjà établies au Québec. Couper l'immigration permanente ne permettra pas de régler les problèmes qu'engendre l'arrivée de masses d'immigrants temporaires et ne fera que causer d'autres problèmes éthiques et moraux pour les gens déjà établis qui n'ont parfois plus de lien avec leur pays natal. Cela reviendrait aussi à accepter de perdre des sommes déjà investies dans l'accueil et l'intégration de ces immigrants.

Intégration:

En raison du partage des responsabilités en immigration, le gouvernement du Québec ne dispose pas de tous les leviers nécessaires pour sélectionner l'ensemble des personnes immigrantes qu'il accueille (MIFI, 2025). Toutefois, il est possible de mettre en place des méthodes de fonctionnement pour l'accueil en misant sur les organismes et les MRC qui sont déjà présents partout à travers le Québec. Ceux qui se consacrent à intégrer les nouveaux arrivants dans leurs régions pourraient d'ailleurs être bien plus efficaces grâce aux aides gouvernementales.

Comme annoncé par le gouvernement dans la planification de l'immigration pour 2025-2026, l'intégration des travailleurs étrangers est un point crucial pour le bien-être de la province (MIFI, 2025). Auparavant, il existait un programme pilote permettant à certains organismes et aux MRC de planifier des séjours exploratoires afin de faire découvrir leur région aux nouveaux arrivants et au reste du Québec. Cela permettait ainsi de montrer les attraits et de donner envie aux gens de vivre en région plus éloignée. La révision de ce type de programme d'aide serait donc une excellente option pour contrôler l'intégration des immigrants à grande échelle à travers la province. De cette façon, il serait possible de réduire considérablement la disparité régionale qui est observée depuis quelques années (MIFI, 2025).

En outre, le gouvernement est au fait de l'importance de l'intégration pour la survie de la culture québécoise. Toutefois, intégrer des personnes dans une culture est une chose difficile à mesurer puisqu'il s'agit d'un facteur qualitatif et non quantitatif. Pourtant, certains organismes ont déjà des programmes mis en place pour permettre aux immigrants de découvrir la culture québécoise de manière efficace. En effet, il existe des programmes de jumelages qui mettent en relation des Québécois avec des immigrants dans le but de les accompagner dans leurs premiers pas au Québec. Ce système de parrainage permet ainsi aux immigrants de découvrir le mode de vie québécois en étant en contact direct avec le peuple québécois tout en ayant un accompagnement suivi de

leur évolution et leur adaptation. D'autres organismes organisent régulièrement des activités dans leur région pour que les immigrants se rencontrent dans des endroits nouveaux et puissent développer des relations. Ces activités leur permettent aussi de faire face au choc culturel imposé par leur nouvelle vie et donc d'être plus ouverts à s'intégrer dans notre société.

Néanmoins, comme le chemin à la résidence permanente est de plus en plus difficile et instable, certains ne savent tout simplement plus comment intervenir auprès des immigrants. Puisque, quand les immigrants arrivent dans une région, ils ont un impact direct sur la population québécoise et sur les intervenants qui les accompagnent dans leur parcours. Outre le fait que la précarité de vie vient compromettre les liens qui se créent entre les immigrants et les gens qui les entourent, cela vient aussi modifier la façon d'intervenir des organismes. D'autant plus que certaines entreprises se voient forcées de prioriser des travailleurs au profit d'autres, l'injustice règne et une guerre s'installe peu à peu entre immigrants pour prouver qui mérite le plus de rester. Les gens essaient de moins s'attacher et certains intervenants peuvent diminuer leur contribution à intégrer les immigrants puisqu'ils savent que la plupart devront de toute façon quitter le pays sous peu. L'intégration devient donc difficile voire impossible dans certains cas, car l'intérêt de s'intégrer dans une nouvelle société est de savoir que cela en vaudra la peine sur le long terme. Un bon exemple de cela sont tous ceux qui partent en vacances pour quelques semaines, voire quelques mois. Un Québécois qui part 3 mois au Mexique ne prendra pas la peine de s'intégrer formellement à la culture mexicaine sachant qu'il sera de retour au Québec sous peu.

Enfin, investir dans des programmes d'intégration accessibles aux régions permettra aux MRC et aux organismes locaux de mieux promouvoir leur région, de préparer l'arrivée des immigrants et d'évaluer leurs besoins de façon plus stable à long terme. Cela permettra aussi aux immigrants de mieux se préparer avant même leur arrivée et de s'adapter plus rapidement à leur nouvel environnement.

Conclusion:

Pour conclure, la solution ne réside pas à couper partout en immigration, mais plutôt à mettre en place des systèmes de fonctionnement plus efficaces pour l'avenir. Il est nécessaire de permettre aux personnes déjà installées au Québec d'avoir accès à la résidence permanente et d'en faciliter le processus. Permettre aux travailleurs étrangers temporaires de se préparer convenablement pour la résidence permanente est une obligation pour respecter le droit humain et les sortir d'une vie de précarité. Cette action sera d'autant plus bénéfique que cela diminuerait les coûts engendrés par l'immigration temporaire et donc libérerait de l'argent pour réinvestir dans l'intégration. Bien sûr, il ne faut pas négliger l'impact positif qu'aura le gouvernement en offrant un meilleur accès à la résidence permanente pour les immigrants. Cela aidera d'autant plus les entreprises que les organismes d'intégration, que les immigrants déjà présents au Québec.

Cela dit, il est important de viser à améliorer l'intégration afin de faire perdurer la culture et la langue. Il faut donc mettre en place des programmes pour promouvoir les régions et ainsi avoir un meilleur contrôle de la répartition démographique, sans pour autant affecter les entreprises québécoises qui survivent grâce aux travailleurs étrangers. D'ailleurs, le gouvernement aurait avantage à mettre en place des mesures non pas pour diminuer les demandes de résidence temporaire et permanente, mais plutôt pour répartir convenablement les demandeurs d'asile à travers le territoire. Puisque ce sont eux qui posent réellement un problème de masses notamment dans la métropole. Les demandeurs d'asile représentent un poids économique et démographique important et le gouvernement devrait se concentrer sur la gestion de ce groupe d'immigrants au lieu de fermer les autres domaines d'immigration et de punir les immigrants économiques. Le contrôle des permis de travail à l'entrée pourrait facilement être réorganisé notamment pour mieux détecter les personnes susceptibles de faire une demande d'asile.

Bref, il est nécessaire que le gouvernement change complètement son approche et sa vision de l'immigration. L'enjeu ici est la vie de milliers de personnes qui sont déjà au Québec et qui aident la population à développer son économie.

Bibliographie

CARABIN, François. (2025). "L'immigration par réunification familiale pratiquement barrée au Québec jusqu'en juin 2026" Dans. Le Devoir. En ligne.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/899056/immigration-reunification-familiale-pratiquement-barree-quebec-ici-juin-2026>

COUSTERE, Capucine. (2025). Long, complexe et précarisant : obtenir la résidence permanente à partir du Québec. Dans. Possibles, 49(1), 35–43. En ligne.

<https://doi.org/10.62212/revuepossibles.v49i1.830>

FOURNIER, Annabelle. (2024). " Taux de chômage naturel au Québec " Dans. Chaire en macroéconomie et Prévision ESG UQAM. En ligne. https://chairemacro.esq.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/146/rapport_chomage_naturel_QC.pdf 39 pages.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2025). "LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2026-2029" Dans. Consultation publique 2025. En ligne. <https://static.simplesurvey.com/library/media/66f654e7-6017-4b3c-a299-f8e45524169b>. 84 pages.

LÉGIS QUÉBEC. (2025). *Charte des droits et libertés de la personne*. Chapitre C-12

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉ. (2024). " Regards croisés sur les droits des personnes migrantes" En ligne. <https://liguedesdroits.ca/regards-croises-sur-les-droits-des-personnes-migrantes/>

Portes Ouvertes sur le Lac (S.D.) "Organisme à but non lucratif" Lac-Saint-Jean